



Plainte pour une dégradation

Par **sanko**, le **24/04/2009** à **20:42**

Bonjour à tous,
Je suis désolé je ne sais pas dans quelle rubrique poster ce message
suite à une soirée où il y a eu quelques incidents je vais être en audition auprès de la gendarmerie ainsi que les autres personnes présentes car une personne a porté plainte pour dégradations.
Cependant j'ai l'impression que je vais être auditionné en tant que coupable ou suspect et je voudrais savoir ce que je risque ? quelles complications ça peut avoir et quelles mesures dois-je prendre car j'ai peur d'être victime d'une erreur judiciaire ? ce qui est assez problématique pour moi car je suis en période de sursis.
Ce n'est pas moi qui est commis cet acte, on va dire que je suis témoin des propos de la personne qui a commis cet acte car elle me l'a dit après coup mais je n'ai en aucun cas vu les dégradations.
résumé plus précis des faits :
Lors d'une soirée à 4 qui a eu lieu il y a un mois, nous nous promenions en voitures pour "fêter" l'obtention du permis d'un de mes camarades. Nous allons manger dans un fast-food puis faire quelques courses dans un commerce qui est ouvert en fin de soirée (22h environ) puis nous allons dans un village déposer une lettre chez quelqu'un. Arrivé là-bas nous sommes partis à 3 déposer cette lettre sauf qu'un membre de la soirée est parti dégrader la boîte aux lettres d'une ancienne prof que nous avons en commun avec de la nourriture qu'il avait achetée précédemment dans le commerce en question. nous n'avons pas vu les faits mais cette personne nous l'a raconté juste après. Cette dame a porté plainte pour "dégradations et entrée sur son terrain privée". Elle a réussi à relever le numéro d'immatriculation de la voiture qui n'était pas la mienne, a dit nous avoir reconnu et la gendarmerie a trouvée les empreintes de la personne qui a commis les dégradations. Il faut préciser que nous sommes passés à pieds devant chez elle juste avant.
La soirée étant assez éloignée, j'ai peur que les propos des 4 personnes divergent quelques peu.
Je vous remercie des conseils que vous pourriez me donner.